

N°CM2023_003	VILLE DE SEVRAN
Département de la Seine-Saint-Denis	Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2023
Arrondissement du Raincy	
Canton de Sevrans	

L'an deux mille vingt-trois, vingt-neuf juin à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans.

Nombre de membres du Conseil municipal	45
Présents	M. Stéphane BLANCHET, Mme Brigitte BERNEX, Mme Safia BACH RUSSO, M. Laurent CHANTRELLE, M. Jean-François BACON, M. Ludovic JACQUART, Mme Chérifa MEKKI, Mme Elodie DA SILVA, M. Sébastien BASTARAUD, Mme Najat MABCHOUR, M. Serge MOULINNEUF, Mme Jennifer PEDRAZO, M. Raymond GAUTHIER, Mme Hassanata MOILIME, M. Umit YILDIZ, Mme Danièle ROUSSEL, M. Gilles BOITTE, Mme Asaïs VELTHUIS, M. Eric CEPRANI, Mme Hawa KOUYATE, M. Gérald PRUNIER, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Stéphan LARDIC, M. Manuel WAVELET, Mme Mariama CAMARA, M. Brahim LOUJAHDI, M. Jean-François BAILLON, Mme Marwa BRAIHIM, M. Philippe GEFFROY, Mme Naïma HAMDAOUI, M. Olivier CORDIN, Mme Dominique-Abelle PERRAN, Mme Mireille SAKI, M. Sullivan JOUS
Représentés	M. Dominique MERIGUET donne procuration à M. Raymond GAUTHIER, Mme Mériem BENAMMOUR donne procuration à M. Eric CEPRANI, Mme Dalila ARAB donne procuration à M. Brahim LOUJAHDI, M. Claude CHAUVET donne procuration à M. Jean-François BAILLON, Mme Ivette BATUAMBA donne procuration à Mme Brigitte BERNEX, Mme Ziromi RATNATHURAI donne procuration à M. Ludovic JACQUART, Mme N'Na Fanta CAMARA donne procuration à M. Philippe GEFFROY, Mme Carole AGUIRREBENGOA donne procuration à Mme Naïma HAMDAOUI, Mme Stéphanie BOREL YERETAN donne procuration à M. Olivier CORDIN, M. Arnaud LIBERT donne procuration à Mme Dominique-Abelle PERRAN
Absents	ETIENNE Walnex

Secrétaire de séance : Mme Asaïs VELTHUIS

Chapitre : Affaires financières

Service émetteur : Gestion budgétaire et financière - Régie Centrale

Objet : Budget principal Ville - Vote du compte administratif ville 2022**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

Vu plus particulièrement les articles L 1612-12, L 1612-13, L 2121-14, L 2121-31, L 2313-1 et L 2341-1 relatifs aux compte administratif et compte de gestion (approbation, transmission et publicité) ;

Vu l'instruction comptable M14, modifiée ;

Vu sa délibération n°2 du 29 juin 2023 portant adoption du compte de gestion 2022 de la commune de Sevrans ;

Vu le compte administratif 2022 du budget principal de la commune de Sevrans ;

Considérant qu'il convient d'adopter le compte administratif 2022 du budget principal de la commune de Sevrans ;

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré par

Votants	43	
Pour	33	Mme Brigitte BERNEX, M. Dominique MERIGUET, Mme Safia BACH RUSSO, M. Laurent CHANTRELLE, Mme Mériem BENAMMOUR, M. Jean-François BACON, Mme Dalila ARAB, M. Ludovic JACQUART, Mme Chérifa MEKKI, M. Claude CHAUVET, Mme Elodie DA SILVA, M. Sébastien BASTARAUD, Mme Najat MABCHOUR, M. Serge MOULINNEUF, Mme Jennifer PEDRAZO, M. Raymond GAUTHIER, Mme Hassanata MOILIME, M. Umit YILDIZ, Mme Danièle ROUSSEL, M. Gilles BOITTE, Mme Ivette BATUAMBA, Mme Asaïs VELTHUIS, M. Eric CEPRANI, Mme Hawa KOUYATE, M. Gérald PRUNIER, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Stéphane LARDIC, M. Manuel WAVELET, Mme Ziromi RATNATHURAI, Mme Mariama CAMARA, M. Brahim LOUJAHDI, M. Jean-François BAILLON, Mme Marwa BRAIHIM
Contre	10	Mme N'Na Fanta CAMARA, M. Philippe GEFFROY, Mme Carole AGUIRREBENGOA, Mme Naïma HAMDAROU, M. Olivier CORDIN, Mme Stéphanie BOREL YERETAN, Mme Dominique-Abelle PERRAN, M. Arnaud LIBERT, Mme Mireille SAKI, M. Sullivan JOUS
Abstention		
NPPV	1	BLANCHET Stéphane (<i>Article L.2121-14 CGCT</i>)

ARTICLE 1 : CONSTATE que les résultats de l'exécution du budget laissent apparaître un excédent global de clôture de 6 333 020,25 euros au titre de l'année 2022 :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
INVESTISSEMENT	- 8 158 656,31		4 261 115,02	- 3 897 541,29
FONCTIONNEMENT	18 660 606,15	16 762 720,94	8 332 676,33	10 230 561,54
TOTAL	10 501 949,84	16 762 720,94	12 593 791,35	6 333 020,25

ARTICLE 2 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la commune de Sevrans.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : La présente délibération

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site *Télérecours* (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Copie en sera adressée :

- au Comptable Public

COMPTE ADMINISTRATIF

EXECUTION DU BUDGET 2022

RESULTATS DE L'EXERCICE

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES				
	Prévision budgétaire totale	47 083 986.15	101 296 915.82	148 380 901.97
	Titres de recettes émis	28 997 996.45	100 775 272.20	129 773 268.65
	Réduction de titres		5 965 980.76	5 965 980.76

	Total réalisations	28 997 996.45	94 809 291.44	123 807 287.89
	<i>Restes à réaliser</i>	904 889.02		
DEPENSES				
	Autorisations budgétaires totales	47 083 986.15	101 296 915.82	148 380 901.97
	Mandats émis	26 082 398.64	91 571 587.82	117 653 986.46
	Annulations de mandats	1 345 517.21	5 094 972.71	6 440 489.92
	Total réalisations	24 736 881.43	86 476 615.11	111 213 496.54
	<i>Restes à réaliser</i>	6 096 142.16	0	
RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Solde d'exécution			
	Excédent	4 261 115.02	8 332 676.33	12 593 791.35
	Déficit	-		
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent			
	Déficit	- 5 191 253.14	0	- 5 191 253.14
RESULTAT REPORTE				
	Excédent		18 660 606.15	10 501 949.84
	Déficit	- 8 158 656.31		
	Part affectée à l'investissement exercice 2020		16 762 720.94	16 762 720.94
RESULTAT CUMULE				
	Excédent		10 230 561.54	6 333 020.25
	Déficit	- 3 897 541.29		

Fait à Sevrans

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 05-07-2023

Affiché le : 05-07-2023

Accusé de réception en préfecture

093-219300712-20230629-76-DE